

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 octobre 2018 à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Isabel Vaillancourt, Luc Diotte formant quorum sous la présidence de la conseillère Gabrielle Brisebois.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-18-10-43**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

**A-18-10-44**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois, présidente, déclare la première période de questions ouverte.

**A-18-10-45**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AOUT 2018**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 6 aout 2018, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 6 aout 2018.

ADOPTÉE.

**A-18-10-46**

**TRANSFERT DU SURPLUS AFFECTÉ - PARC LINÉAIRE**

CONSIDÉRANT le surplus affecté créé au cours des années 2006 à 2009 pour les aménagements au niveau du parc linéaire;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC d'Antoine-Labelle dans le projet d'aménagement d'un pôle communautaire et touristique, phase 1, sur le site de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier au kilomètre 200 du parc linéaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de transférer la somme de 10 000 \$ du surplus affecté - parc linéaire au poste budgétaire Aménagement - promotion et développement touristique à l'item contribution municipale - tourisme du règlement du budget d'agglomération numéro A-64 afin de verser un montant à la MRC d'Antoine-Labelle dans le projet d'aménagement d'un pôle communautaire et touristique, phase 1, sur le site de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier au kilomètre 200 du parc linéaire.

ADOPTÉE.

**A-18-10-47**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE GARE FERROVIAIRE**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un pôle communautaire et touristique, phase I, sur le site de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier de la MRC d'Antoine Labelle;

CONSIDÉRANT que le projet est sur le territoire de la Ville de Mont-Laurier mais que le Parc linéaire relève de la compétence de l'Agglomération de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC que l'agglomération contribue financièrement en offrant 10 % de la valeur du projet;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Municipalité régionale d'Antoine-Labelle, à titre de contribution financière de l'Agglomération de Mont-Laurier dans le cadre du projet d'aménagement d'un pôle communautaire et touristique, phase I, sur le site de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois, présidente, déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-18-10-48**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Gabrielle Brisebois, présidente

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire